

Présents avec voix délibérative (23) :

Jean-Marc ABBADIE, Viviane ARTIGALAS, Régis BAUDIFFIER, Josette BOURDEU, Maryse CARRERE, André CASTAGNE, Jean-Louis CAZAUBON, Claude DAMBAX, Jean-Marie DUPONT, Françoise DUPUY, Vincent FONVIEILLE, Joseph FOURCADE, Alain GARROT, Dominique GOSSET, Paul HABATJOU, Evelyne LABORDE, Yvette LACAZE, Chantal MORERA, Ange MUR, Pierre NADAU, Noël PEREIRA DA CUNHA, Jean-Pierre PRAT, Bruno VINUALES

Présents sans voix délibérative (6):

Emmanuelle BEGUE, Eliane BLIN, Olivier FRYSOU, Francine MOURET, Orange RAVELEAU, Hélène SAZATORNIL

Personnes excusées :

Jean-Claude BEAUQUESTE, Gérald CAPEL, David AOUSTIN, Claude HEINTZ, Stéphanie LACOSTE, Jean-Louis NOGUERE, Paul SADER, Claude TRESCAZES

Secrétaire de séance :

Bruno VINUALES

Mme la Présidente, Mme CARRERE, indique que le quorum est atteint et déroule l'ordre du jour. Elle propose de rajouter un point à l'ordre du jour : la modification de la convention de partenariat signée entre le PLVG et l'association du Pays de Tarbes et de Haute Bigorre dans le cadre du programme Leader 2014-2020. L'assemblée n'émet aucune objection pour rajouter ce point à l'ordre du jour.

1. Affaires générales

- Attribution d'une indemnité de conseil au trésorier d'Argelès-Gazost

Madame la Présidente indique aux membres du comité syndical qu'une indemnité de conseil peut être allouée au comptable du Trésor (montant calculé en fonction du budget de la structure). C'était d'ailleurs le cas pour les 3 syndicats mixtes avant fusion.

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité de demander le concours du Trésorier d'Argelès-Gazost pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983. Ils accordent une indemnité de conseil au taux de 100% par an.

- Régie de recettes « outils de communication »

Mme Maryse CARRERE rappelle, que par délibération n°5 prise le 08/01/2014, le comité syndical avait décidé la création d'une régie de recettes dénommée « outils de communication » pour la vente d'outils de communication en lien avec la stratégie vélo.

Il est désormais nécessaire de statuer sur la vente de produits et de prestations vendues par le PLVG.

Mme CARRERE rappelle les tarifs appliqués en 2013 par le Syndicat Mixte du Pays des Vallées des Gaves pour l'ensemble des produits de la boutique et propose de les reconduire pour l'année 2014 au sein du PLVG.

Le conseil syndical valide la reconduction des tarifs 2013 à compter du 1^{er} janvier 2014.

- Assurances : résultats de la consultation

Mlle BEGUE présente les résultats du marché relatif aux contrats d'assurance du syndicat, à compter du 1^{er} janvier 2015, lancé en septembre.

4 offres ont été reçues dont une hors délai. Ces offres sont en cours de dépouillement par le prestataire retenu, M.REMARK. Si on se réfère au seul critère de prix, les offres proposées sont comprises entre 3 656 € minimum et 5 342 euros maximum; hormis le coût, il est indispensable de prendre en compte les garanties les plus intéressantes. M. Remark réalise actuellement la phase d'analyse des garanties proposées par chaque offre. Les membres du comité seront informés des offres qui auront été finalement retenues.

- Adhésion à la Fédération Nationale des Bistrot de Pays

Le Syndicat Mixte du Pays des Vallées des Gaves était adhérent aux Bistrots de Pays depuis 2007. Comme chaque année, le PLVG s'est acquitté de la cotisation 2014 à la Fédération Nationale de Bistrots de Pays pour 510€. Mme CARRERE demande au comité syndical de se positionner pour le renouvellement ou non de cette adhésion pour 2015. Pour cela, elle présente un bref bilan de cette action.

9 établissements étaient labellisés « Bistrots de Pays » mais après un sondage réalisé en 2013, deux établissements nous sont apparus réellement motivés pour continuer en 2015 (Le Café de la Gare à Pierrefitte et l'Auberge de l'Ouzoum à Ferrière, commune qui ne fait plus partie du PLVG) ; 4 se sont retirés du réseau (Le Bouic à Ayros-Arbouix, Chez Michèle à Arcizans-Avant, l'Auberge Campagnarde à Poueyferré et l'Auberge du Bergons à Salles) ; 3 autres n'ont pas répondu (Chez Pierrot à Arcizans-Avant, La Munia à Héas, Chez Louissette à Barèges) . Ce qui limite le réseau à 4 dont deux ne sont pas en cœur de village, peu disponibles et non habitués aux animations.

Pour M.DUPONT, le constat est clair : ça n'a pas marché. Les acteurs qui étaient engagés dans la démarche devraient au contraire témoigner de leur motivation pour maintenir le réseau, or c'est l'inverse. On ne doit pas relancer ces établissements qui sont peu ou pas motivés.

M.Fourcade regretterait que le réseau disparaisse car l'esprit des Bistrots de Pays est important pour la vie d'un village.

Mme BOURDEU souhaiterait savoir si ce label « Bistrot de Pays » aide le professionnel.

Pour Mme RAVELEAU, l'aide apportée est celle du syndicat, par le biais d'une communication de qualité et à moindre coût : insert publicitaire dans la brochure « Vallées des Gaves » tirée à 50.000 exemplaires, dépliant des Bistrots de Pays tiré à 20 000 exemplaires, spots publicitaires radio via Fréquence Luz...

En retour, peu d'établissements ont joué le jeu. En effet, en signant la charte « Bistrot de Pays » le professionnel s'engageait à réaliser 3 animations par an et seulement 2 ont réellement joué le jeu. Le Pays s'est beaucoup investi (organisation de formations spécifiques (décoration, communication, gastronomie...), mise en place d'outils de promotion communs (cartes de fidélité, sets de table...) et face à ce manque de motivation, plus aucune action n'est menée par le Pays depuis presque deux ans. La dernière initiative ayant été la rédaction d'une newsletter Bistrots de Pays, très vite arrêtée car les établissements n'ont pas fait remonter d'informations.

Mlle BEGUE relève que ces établissements ne respectant pas la charte, continuent néanmoins à bénéficier de l'aide du Pays, et cela peut être préjudiciable pour les établissements du territoire qui ne sont pas dans la démarche.

Mme RAVELEAU indique que la démarche s'essouffle aussi au niveau régional et national. L'esprit de départ des bistrots de pays était de jouer un rôle de proximité pour les territoires isolés et dépourvus de services. Notre territoire ne répondait pas à ces critères dès la création du réseau en 2007 (beaucoup de dérogations accordées), les établissements engagés étant trop proches des centres bourgs.

Au vue de ces arguments et afin d'aider plus d'établissements (peuvent être « Bistrots de Pays », les établissements situés dans une commune de moins de 2.000 habitants et où le Bistrot est un des derniers commerces voire le dernier), Mme CARRERE propose de recenser les établissements intéressés sur tout l'arrondissement et de les intégrer au réseau des acteurs culturels de territoire. Ainsi, ils pourront bénéficier d'actions de promotion portées par le PLVG.

Mme CARRERE demande aux délégués élus des 4 communes ayant encore un Bistrot de Pays (cf. document annexe) de se mettre en contact avec les propriétaires pour connaître leur ressenti. La décision finale sera prise en comité syndical en décembre prochain.

2. Personnel

- Attribution de chèques cadeaux de Noël au personnel du syndicat

Mme CARRERE rappelle que dans le cadre de la fusion des trois syndicats mixtes, une première étape d'harmonisation des salaires avait été nécessaire dans le courant de l'année 2014.

L'harmonisation des situations des agents issus des trois syndicats reste à décider concernant les autres avantages et notamment l'attribution de chèques cadeaux pour les fêtes de Noël.

Certains agents bénéficiaient de chèques cadeaux d'une valeur de 50€ ; d'autres bénéficiaient de cadeaux pour les enfants auprès d'autres collectivités. Enfin, certains agents n'avaient aucun avantage sur ce plan.

Afin d'harmoniser les pratiques, Mme CARRERE propose de généraliser la pratique du Syndicat Mixte du Pays des Vallées des Gaves qui attribuait à ses agents un chèque cadeau pour Noël d'un montant de 50 €.

Mme CARRERE informe que les agents du PLVG sont favorables à ces chèques cadeaux plutôt que l'attribution de cadeaux à leurs enfants.

Les membres du Comité syndical décident à l'unanimité d'attribuer chaque année au personnel du syndicat des chèques-cadeaux pour une valeur de 50€ par agent ; les crédits nécessaires seront inscrits au budget prévisionnel en cours.

3. Contrat de rivière

- Lancement de la consultation pour le programme de suivi de la qualité des eaux du bassin pour 2015

Madame Hélène Sazatornil rappelle au Comité Syndical, que le PLVG a décidé d'assurer depuis août 2002 la maîtrise d'ouvrage du programme de suivi de la qualité des eaux du bassin, avec la mise en place d'un réseau de mesure complémentaire.

Pour l'année 2015, ce réseau sera composé d'une vingtaine de stations de mesures. La liste exacte ainsi que le type d'analyse seront précisées lors du prochain comité technique. Les objectifs recherchés sont :

- L'amélioration du diagnostic existant et son suivi
- La vérification de l'évolution de la qualité physico-chimique et microbiologique des eaux superficielles du Gave de Pau

- L'évaluation de l'impact des opérations réalisées dans le cadre du Contrat de Rivière sur la qualité des eaux et des milieux aquatiques

Le coût de ce programme de suivi de la qualité des eaux du bassin pour l'année 2015 est estimé à 15 000 Euros TTC avec le plan de financement prévisionnel suivant :

- 70 % Agence de l'Eau Adour-Garonne, soit 10 500 Euros,
- 10 % Conseil Régional Midi-Pyrénées, soit 1 500 Euros
- 20 % d'autofinancement PLVG, soit 3 000 Euros.

Les membres du Comité Syndical décident de valider le plan de financement, de lancer l'avis de publicité pour faire appel à un prestataire puis de solliciter les financeurs nécessaires pour mener à bien ce projet.

- Etat d'avancement du dossier Contrat de rivière et plan de gestion des cours d'eau

L'élaboration du prochain contrat de rivière a pris beaucoup de retard compte tenu des crues d'octobre 2012 et de juin 2013. La DREAL Midi-Pyrénées et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ont accepté de rallonger les délais de réalisation de la manière suivante :

- fin 2014 : dépôt du dossier de candidature
- mars 2015 : avis du comité de rivière
- mai 2015 : agrément par la commission de planification AEAG

Le plan de gestion sera terminé fin 2014. Il est élaboré par le bureau d'étude Géodiag sur la partie aval du Gave de Pau, le Nes, le Bergons et le Val d'Azun, le bureau d'étude Hydrétudes sur la partie amont de Gave de Pau (territoire SYMIHL) et par le SIVOM du Pays Toy sur le secteur de Gavarnie.

La compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations) a été présentée en réunion aux élus de l'arrondissement d'Argelès-Gazost le 16 septembre dernier. Suite à cela, Mme SAZATORNIL a demandé aux 8 communautés de communes du territoire un avis de principe pour déléguer cette compétence au PLVG à compter du 01/01/2016. A ce jour, deux ont répondu favorablement (CC Vallée de St Savin et CC Pays de Lourdes).

Mme CARRERE rappelle l'importance de cette délibération afin que le PLVG puisse réfléchir dès 2015 au volet gouvernance. Elle souhaiterait renforcer l'équipe d'une personne supplémentaire pour travailler exclusivement sur ce point mais une personne de l'Agence de l'Eau Adour Garonne n'y est pas favorable ; cette dernière estime que le PLVG a suffisamment d'appui extérieur pour y arriver : CATER, services de la Préfecture,... Une réunion va être organisée rapidement avec les différents acteurs concernés afin de clarifier le travail à mener en 2015 et les appuis dont nous pourrions disposer.

- Proposition d'aménagements touristiques autour de la voie verte des gaves

Madame SAZATORNIL informe les délégués qu'elle réfléchit à des aménagements touristiques autour de la voie verte des gaves sur la thématique de l'eau (sentiers, panneaux d'information sur la rivière, les zones humides, les crues, les richesses piscicoles, un livret pédagogique,...), un peu dans l'esprit du « Sentier des mots », mis en place par la Communauté de Communes de la Vallée d'Argelès-Gazost, et emporté par la crue. Ces aménagements doivent permettre de créer du lien, sous forme de sentiers, pour accéder au Gave, mais sans aménagement lourd risquant d'être dégradés par la mobilité et les inondations du Gave.

Ces aménagements pourraient être financés correctement à hauteur de 50% par l'Agence de l'Eau Adour Garonne et complétés par des fonds Leader.

Mme BOURDEU informe qu'elle souhaite mettre en place des panneaux d'information sur la culture du risque pour ne pas oublier les événements passés liés à l'eau. Le Ministère de l'Environnement serait prêt à aider financièrement ce type d'opération.

4. Plan d'Actions de Prévention des Inondations

- Etat d'avancement de l'élaboration de la stratégie d'action

M.FRYSOU indique que les réunions de concertation sont en cours avec l'ensemble des acteurs et maîtres d'ouvrage publics pour définir le premier programme d'actions et la stratégie de gestion du risque inondation. Les élus des communes inscrites sur les territoires du SIVOM du Pays Toy, du SIRPAL et du SYMIHL ont déjà été rencontrés. La réunion de concertation avec la communauté de communes du Val d'Azun est prévue jeudi prochain.

M. FRYSOU s'excuse pour les délais extrêmement courts associés à cette concertation mais les fiches actions sont à réaliser pour le 17 novembre afin que les services instructeurs et les partenaires techniques et financiers puissent en prendre connaissance avant le comité de programmation qui se tiendra début décembre. Ce comité aura pour mission de définir le plan de financement présenté et validé en comité de pilotage le 11 décembre prochain.

Le dossier définitif PAPI1 sera envoyé pour instruction à la DREAL Midi-Pyrénées en début d'année prochaine. La labellisation en CMI (Commission Mixte Inondation) est toujours prévue pour la fin du premier semestre 2015.

- Voie verte : caractérisation de l'ouvrage par rapport à la lutte contre les inondations, point sur travaux post-crue

Sur les travaux d'urgence post crue voie verte des gaves, 2 secteurs sont concernés : le pont de fer et le tronçon entre Geu et Agos-Vidalos. Le cabinet HYDRETTUDES a chiffré les travaux globaux à 125 000 euros HT ; le SYMIHL assurera la maîtrise d'ouvrage. Le financement serait de 40% Fonds Calamités, 40% BOP181, 15% CRMP et 6 250€ à la charge du PLVG (qu'il restituerait au SYMIHL).

Le PLVG sera appelé à délibérer concernant une convention avec le SYMIHL qui déterminerait les modalités financières de cette opération.

M FRYSOU indique également que la Voie Verte des Gaves constitue un remblai continu entre Pierrefitte et Lourdes, implanté dans le lit majeur du Gave de Pau. Il conviendra de lancer une étude dans le cadre du premier PAPI pour évaluer l'opportunité de considérer cet ouvrage comme une digue de protection ou au contraire de la rendre la plus transparente possible.

Mme BOURDEU rappelle qu'un « faux » repère de crue a été mis en place sur le pont Vieux à Lourdes dans le cadre des journées organisées par l'Institut Français des Formateurs Risques Majeurs et Environnement (IFFORME). Il lui a été indiqué que le PAPI sera l'occasion de bénéficier de financement pour poser d'autres repères sur la ville de Lourdes.

M. FRYSOU répond en effet que le PAPI permettra d'assurer une cohérence géographique sur cette action qui sera portée par toutes les communes impactées par la dernière crue de juin 2013. En effet, dans le cadre du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), le maire a obligation d'indiquer les Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) pour informer la population des risques naturels de sa commune. Par ailleurs une charte est à respecter pour la signalétique des repères de crue, un marché global pourra être passé pour faire réaliser l'ensemble des repères de la vallée.

5. Convention de Pays

Mme CARRERE présente le programme opérationnel 2014 présenté et validé ce jour par le comité territorial de pilotage (cf. document en annexe). Elle demande aux délégués présents de se

prononcer sur l'affectation des crédits politiques territoriales du Conseil Général pour une enveloppe fermée de 300 900 euros et d'approuver la programmation qui sera ensuite présentée en comité des financeurs le 17 novembre prochain.

Mme CARRERE présente l'ensemble des projets retenus. Le projet de Germs sur l'Oussouet (rénovation extension et mise en accessibilité de l'espace multi activités) a finalement été enlevé de la maquette car le dossier n'est pas éligible sur les lignes territoriales du CG65 bien que son intérêt ne soit pas remis en cause. La commune restera néanmoins soutenue par le CG au titre du FAR (acquis), de la région au titre du FRI à hauteur de 12.000 €. Le pays aidera la commune à monter une demande de subvention au titre de leader pour une aide de 40.000€ qui seront pris sur l'actuel programme LEADER qui dispose de crédits. Le dossier de la commune de Sassis (création d'une passerelle sur la Gave) est également retiré car le projet n'était pas éligible sur les lignes territoriales de la région.

Quant au dossier de Cauterets (rénovation de la piscine), il ne bénéficiera pas de crédits politiques territoriales du CG 65 car il a été déposé hors délai et que le projet est déjà réalisé. En émergeant aux lignes territoriales de la région Midi-Pyrénées, il reste inscrit dans la maquette. Pour compenser, le pays propose à la commune de déposer une demande d'aide au titre du Leader à hauteur de 100.000 €, soit 30.000 € d'aides publiques de plus que ne le prévoyait la commune dans son plan de financement prévisionnel

En réponse aux questions posées au sujet des jardins familiaux à Lourdes, Mme BOURDEU indique que le projet est bien avancé puisque la municipalité a acquis deux terrains ; ce projet sera finalisé fin décembre.

Mme CARRERE demande que soit annexée à ce présent compte-rendu la liste des 37 communes qui pourront être aidées par le SDE afin qu'elles en aient connaissance.

L'ensemble des délégués approuve le programme opérationnel 2014 et l'affectation de ces crédits politiques territoriales du Conseil Général.

6. Culture

- **Projet « patrimoine en balade »**

Mme BLIN informe les membres du comité syndical que l'appel à projet déposé par le PLVG auprès du ministère de la culture a été retenu. Il a pour objectifs de valoriser des zones du territoire peu connues et fréquentées, de porter à connaissance de tous leur patrimoine immatériel au travers d'un regard artistique innovant, d'adapter l'offre touristique aux nouveaux usages. Il consiste à créer une application de réalité augmentée. La première expérimentation sera faite en vallée de Batsurguère.

Le coût global est de 40 000€ avec le plan de financement prévisionnel suivant :

Ministère de la culture : 12 000€

Département (FDT) : 12 000€

Parc National des Pyrénées (sur création de l'outil uniquement) : 4 000€

PLVG (dont participation de Batsurguère qui fera l'objet d'une convention) : 12 000€

Mme BOURDEU demande quelques précisions sur l'outil qui sera créé.

Mme BLIN précise que ce sera une application mobile avec la mise en place de points événements avec des flashs codes. Les bornes sont incluses dans le budget. Cet outil pourrait être dupliqué à d'autres territoires, après la phase d'expérimentation en Batsurguère à l'été 2015.

Le comité syndical valide le projet ainsi que le plan de financement prévisionnel de ce projet et autorise Madame la Présidente à déposer auprès des financeurs des dossiers de demande de subvention.

- Projet HIVER 2014/2015

Mme BLIN informe de la reconduction projet culturel du PLVG pour l'hiver 2014-2015 mis en place sur les stations de Cauterets – Gavarnie – Luz Ardiden et Barèges.

Pour des raisons pratiques (demande de subvention au Parc National des Pyrénées faite par la Maison de la Vallée par anticipation pendant le renouvellement du comité syndical début 2014), la Maison de la vallée assurera la maîtrise d'ouvrage de cette opération.

Il s'agira de 4 temps différents, avec 4 propositions artistiques différentes. La thématique du projet sera la glace : sculptures, ice music, monolithe glacé, exposition photos prisonnière de la glace. Le projet bénéficie du soutien du FRAC de Toulouse (Fonds Régional d'Art Contemporain) et de HPTE.

Elle solliciterait l'intégralité de l'enveloppe régionale PCT mobilisable pour 2015 soit 20.000 €.

Mme BOURDEU et M.FONVIEILLE demandent si les stations du Hautacam et du Val d'Azun peuvent bénéficier de ces événements et si oui, quel en est le concept et les contreparties.

Mme BLIN indique que rien n'est encore calé et que les stations qui le souhaitent pourront être incluses dans la démarche à condition de le savoir très rapidement. Le concept est artistique et Mme BLIN reprend ce qui s'est fait l'hiver dernier : un festival ICE MUSIC, musique à partir d'instruments taillés dans la glace, sculptures sur glace, monolithe glacé, exposition photos prisonnière de la glace. Une participation d'environ 2.000 euros sera demandée à la station qui souhaite accueillir ces animations. Mme BLIN s'engage à contacter la communauté de communes du Val d'Azun et le Syndicat Mixte du Hautacam pour discuter de ce projet hiver.

Mme BLIN finit de détailler le plan de financement de cette opération dont le coût prévisionnel est chiffré à 60.000 € en précisant que la Maison de la vallée a acquis le soutien du Parc National des Pyrénées pour cette opération et sollicitera en 2015, auprès de la Région, l'enveloppe maximum mobilisable au titre du Projet Culturel de Territoire soit 20.000 €. Elle sollicitera également le Conseil Général des Hautes-Pyrénées et la DRAC.

Mme CARRERE précise que le rôle du PLVG n'est pas d'assurer la maîtrise d'ouvrage mais seulement de soutenir financièrement le projet culturel du pays en apportant une aide maximum de 4.000 € pour le financement notamment les outils et supports de communication.

Les membres du Comité syndical décident de soutenir le projet culturel de territoire Hiver 2014/2015, d'autoriser la Maison de la Vallée à assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération, de solliciter intégralement l'enveloppe régionale PCT 2015 et de contribuer à cet événement culturel à hauteur de 4.000 € maximum.

7. Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

Mlle BEGUE rappelle que le PLVG est transformé automatiquement en PETR à compter du 01/01/2015 sur le même périmètre. Les statuts du PETR ont été déposés en Préfecture pour avis.

Concernant l'état d'avancement de la réflexion sur l'élaboration du projet de territoire, le PLVG est déjà bien avancé. Il dispose de plusieurs documents existants : le diagnostic de territoire réalisé dans le cadre d'un stage début 2014, des synthèses des groupes de travail sur la concertation LEADER, du projet de territoire du Conseil Général ...

Aussi, Le PLVG a-t-il décidé de faire appel à un bureau d'études à minima et à moindre coût pour la structure. Le cahier des charges sera réalisé en concertation avec les territoires de l'arrondissement qui le souhaite. Les réunions de travail auront lieu cette fin d'année.

8. Programme LEADER 2014/2020

- Information sur l'avancement de la candidature

Mlle BEGUE rappelle que le SMPLVG a décidé de s'associer à trois communautés de communes (Haute Bigorre, Gespe-Adour-Alaric et Canton d'Ossun) pour candidater au futur programme Leader afin de respecter le seuil de 45 000 habitants minimum. Le futur GAL sera à cheval sur 2 PETR et le PLVG sera, à priori, la structure porteuse de ce GAL.

Le périmètre est le suivant : les huit communautés de communes membres du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves et les trois communautés de communes du Pays de Tarbes Haute Bigorre (Communauté de Communes du Canton d'Ossun, de Gespe Adour Alaric et de la Haute Bigorre).

Après une première réunion de concertation en juillet, la manifestation d'intérêt a été transmise à la Région le 30 juillet.

Un premier comité de pilotage s'est tenu le 09 septembre afin de mettre en place la démarche et la concertation sous forme de 4 ateliers thématiques (Services, Culture et Patrimoine, Tourisme, Economie) qui ont réuni 130 participants. Pour compléter cette concertation, Mlle BEGUE et Mme ROBIN, du GAL Tarbes Haute-Bigorre, ont rencontré les structures et organismes demandeurs ayant déjà des projets ainsi que les chambres consulaires.

Cette concertation a permis de définir des enjeux stratégiques qui ont été présentés récemment en comité technique et aux élus concernés. L'élaboration de la stratégie est en cours. Elle sera présentée lors d'un comité de pilotage le 20 novembre. Le calendrier sera respecté et la candidature sera déposée au plus tard fin novembre.

- Leader 2014-2020 : modification de la convention de partenariat signée entre le PLVG et l'association du Pays de Tarbes et de Haute Bigorre

Par délibération le 16 septembre 2014, le Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves avait adopté les modalités de partenariat pour l'élaboration de la candidature au programme Leader 2014-2020. Une convention de partenariat avait été signée en conséquence pour déterminer les modalités administratives et financières.

Depuis, de nouvelles informations de la région nécessitent de modifier cette convention de partenariat et plus précisément son article quatre en supprimant la participation forfaitaire versée par l'association au syndicat mixte.

Il est donc proposé de modifier la convention de partenariat prise conformément à la délibération du 16 septembre 2014.

Le Conseil Syndical valide à l'unanimité la nouvelle convention de partenariat.

Mme CARRERE indique que le prochain Bureau syndical aura lieu le 09/12 à 18h30 au PLVG à Lourdes et le prochain comité syndical le 16/12 à 18h30 à la salle des fêtes de Lau-Balagnas.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le Secrétaire de séance,
Bruno VINUALES